

La gabelle et les gardes du roy à Archigny

XVII^e et XVIII^e siècles

FRANÇOISE GLAIN

Partie 2

Garde du roi ou gabelou

L'installation du système de la gabelle, à savoir greniers et dépôts, nécessitait d'ajouter une protection à ce cher sel que l'on y entreposait. Surtout qu'à l'injustice de l'impôt même s'ajoutait celle de la répartition des taxes encourageant à la contrebande.

On mit donc en place des brigades.

Dans les pays rédimés, comme le Poitou, elles cantonnaient dans les paroisses incluses dans la zone de surveillance de 5 lieues (20 kilomètres) dont nous avons parlé dans la partie 1 de cet article. Il y avait donc des gabelous à Sainte-Radegonde, La Puye, Pleumartin bien sûr pour la surveillance du dépôt, Monthoiron, Archigny et toutes les paroisses de proximité.

Les gabelous étaient des douaniers surveillant la frontière entre pays de grande et petite gabelle et provinces rédimées. Sur notre territoire, nous ne relevons pas le terme gabelou qui n'était apparemment pas utilisé, mais nous notons, dans les actes d'Archigny étudiés, des « gardes des fermes du roi », ou « gardes pour les intérêts du roi ».

L'organisation des brigades était militaire et les hommes la composant étaient sous la responsabilité d'un capitaine et d'un lieutenant dépendant d'un inspecteur des gabelles situé à Jaunais (Jaunay-Clan) pour Archigny et les paroisses proches jusqu'à Bonneuil-Matours.

On distinguait deux types de brigades : sédentaires ou à pied pour la surveillance proche des dépôts ou greniers, ou en poste à des endroits stratégiques de passage de faux-sauniers ; les brigades ambulantes ou à cheval pour des déplacements et embuscades plus éloignés. Les brigades à cheval d'Archigny et paroisses circonvoisines pourchassaient et arrêtaient régulièrement des trafiquants au gué de la Roche-Posay et collaboraient avec la brigade d'Yzeure en pays de grande gabelle.

Le nombre de gabelous devait donc être important pour la surveillance de tout ce territoire et l'on enrôlait souvent sans contrôler les antécédents des postulants... mais il fallait au moins savoir lire et écrire pour être apte à rédiger les procès-verbaux lors d'arrestations de faux-sauniers ou de remise de sel de faux-saunage au dépôt. Toutefois, à ce manque de contrôle au recrutement correspondait souvent des gabelous rustres, au passé louche et n'hésitant pas à faire force lors des fouilles des maisons. Ils avaient, dans l'ensemble, mauvaise réputation.

À la lecture des actes d'Archigny et aux signatures apposées, nous savons que les gradés n'avaient aucun problème de lecture et d'écriture, peut-être issus de la bourgeoisie ou petite noblesse. Qu'en était-il des autres ? Nous n'avons ici pas de traces.

Le travail de gabelou était épuisant, risqué jusqu'à la mort lors d'affrontement avec les faux-sauniers dont certains n'hésitaient pas à tirer. Il fallait monter des embuscades, poursuivre, arrêter... et ensuite emmener les fautifs à la prison du secteur.

La tour grenetière de Châtellerault servait aussi de prison pour les faux-sauniers, hommes ou femmes, des paroisses d'Archigny et adjacentes. En tuffeau, cette tour devait être humide par infiltration. La tour grenetière fut détruite en 1796.

Nous en reparlerons dans la partie 3 de cet article et nous verrons qu'il ne faisait pas bon y être enfermé.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Gravure de Tavernier de Jonquières datée de 1735, *Source BNF*

Ci-dessus, au premier plan, les tours côté Châteauneuf (rive gauche), au fond, à gauche du pont, la grosse tour carrée (à l'arrière du bateau de droite) grenetière, côté ville (rive droite). La tour grenetière et sa prison dépendaient de la paroisse Saint-Jacques. À gauche de la tour, nous apercevons le clocher de l'église Saint-Jacques dont le curé se chargera d'enregistrer et d'enterrer « au grand cimetière Saint-Jacques » les faux-sauniers morts à la prison.

Les gabelous ne faisaient pas la chasse qu'aux faux-sauniers, il la faisait aussi au faux-saunage !

Pour ce faire, dans le respect des 5 lieues partant de la frontière, les gabelous étaient autorisés à pratiquer des contrôles impromptus, sans mandats, chez les particuliers pour y effectuer une fouille souvent indélicate pouvant s'apparenter à une violation de domicile. Les armoires, les tiroirs, les récipients, les « saloués¹ », les poches de tablier des maîtresses de maison, les granges... toute cachette possible était inspectée. Dans les pays de gabelle, le sel trouvé était testé et s'il s'avérait que du faux-sel était utilisé ou stocké, il était confisqué et une amende importante, équivalant souvent au revenu annuel du concerné, était appliquée par le tribunal. Toujours dans le respect de la limite des cinq lieues surveillées de part et d'autre des frontières de gabelle, ils devaient aussi vérifier que les ordonnances royales étaient bien

¹ Le « saloué » ou saloir désignait aussi bien le récipient en terre dans lequel la viande était mise en salage, que le tabouret dans lequel on stockait du sel près de la cheminée.

respectées, à savoir se fournir essentiellement au grenier ou au dépôt de sel dont on dépendait. Un autre contrôle essentiel était de vérifier que la quantité de sel trouvée chez l'habitant correspondait bien à celle allouée.

Nous comprenons pourquoi ces agissements ont participé à la réputation des gabelous dans les pays de gabelles. C'est ainsi qu'en 1789, sur la frontière Anjou-Poitou, on note dans les cahiers de doléances : « *ramas de fainéants et de mauvais sujets* », « *gens tarés, sans mœurs, sans honneur, que la conduite ou la fainéantise a réduits à se rendre ennemis de leurs concitoyens* », « *sangsues avides qui regorgent du sang des malheureux* ».

Dans notre province rédimée, le sel non taxé partait vers les pays de gabelle dans les fontes des faux-sauniers traqués par les gardes jusqu'en Indre-et-Loire, l'inverse n'avait pas lieu d'être. Nous retrouverons les faux-sauniers en partie 3.



Des commis cherchent du sel de contrebande dans une maison sous Louis XV. Illustration anonyme tirée de l'« Histoire de France » par Ernest Lavis (1842-1922) vers 1920.

Source : <https://www.rfgenealogie.com/file/gabelle.jpg>

À partir de 1768, les gardes de gabelle bénéficièrent de la constitution d'une retraite, garantie exceptionnelle à l'époque.

Chaque employé de ferme, qu'il soit garde ou commis, versait deux ou trois deniers par livre de son salaire et l'entreprise (la ferme) versait l'équivalent. Le fonds constitué était versé à chaque employé après 20 ans de service ou après une blessure invalidante contractée en service. Le montant était bien sûr fonction du salaire de chacun et pouvait atteindre 150 livres, 330 livres voire 450 livres par an. En 1775, 150 livres correspondaient à la moitié du salaire d'un garde, 450 livres à la moitié du salaire d'un brigadier...

Mais tous n'étaient pas satisfaits du système de retraite. Pour exemple, toujours en 1775, le sieur Hyacinthe de la Touche voulait continuer à travailler. Il proposa d'échanger sa retraite contre une place de minotier au dépôt de Jaunais pour monter sa propre entreprise de transport de sel. Ce fut accepté par le directeur des Fermes du roi au département de Tours (dont dépendait Châtellerault, donc Jaunay-Clan).

Les gardes du roi à Archigny

Les actes (BMS) des R.P. d'Archigny attestent d'une occupation de la paroisse par la brigade de la gabelle allant de 1686 à 1727. Mais cette période se base essentiellement sur quelques actes d'état civil. Nous n'avons pas trouvé d'actes avant ni après ces dates, ce qui ne prouve en rien l'absence de brigades à Archigny.

À leur lecture, nous avons une idée des hommes de la brigade, de leurs grades, de leurs fréquentations. Nous voyons que certains étaient accompagnés de leur épouse et de leurs enfants, on peut alors supposer une mission assez longue pour s'installer et donc s'insérer dans la population archignoise.

Nous avons l'exemple de Jean Bureau, garde pour le roy dans la brigade d'Archigny, pour lequel nous assistons à la naissance et au décès de ses enfants dès 1686, et à son propre décès en 1691.

*1686 : « Le dixième jour de février mil six cent quatre-vingt-six a été supplée par moi soussigné vicaire d'Archigny, la cérémonie de baptême à Jean et a été baptisée Marie nés le même jour de **Jean Barreau et de dame Marie Loulier ; a été parrain de Jean, Balthazar Pillotet et la marraine Jeanne Perrin, et le parrain de Marie, Maître Anthoine de Brémiers et la marraine demoiselle Liette Marie Daulphin.***

Signé : Liette Marie Daulphin, A. Brémiers, B. Pillotet.

Le prêtre : Charles Perrin »

AD86 : 1675-1687 vue 105/119

*1686 : « Le vingtième février mil six cent quatre-vingt-six a été inhumé dans l'église d'Archigny par moi vicaire soussigné, **le corps de feu Jean Barreau âgé de 10 jours, en présence de messire Balthazar Pillotet et de Liette Fourreau.***

Signé : B. Pillotet, Liette Fourreau

Prêtre : Charles Perrin »

AD86 : 1675-1687 vue 105/119

*1689 : « Le dix-huitième jour de juin mil six cent quatre-vingt-neuf a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi vicaire soussigné, **Élisabeth Bareau, fille de Jean Barreau et de Marie Loulier, née de ce jour ; son parrain Jean de Brémiers sieur de la Nivoire et la marraine Élisabeth Cahouët qui ont déclaré savoir signer.***

Signé : Élisabet Cahouet, Lanévoire

Le prêtre : Audinet »

AD86 : 1688-1697 vue 17/29

*1691 : « Le quinzième jour d'avril mil six cent quatre-vingt-onze a été baptisée dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, **Catherine née le même jour, fille de messire Jean Barreau, garde de la brigade d'Archigny, et de Marie Loulier. A été parrain messire Jean Clairté, vicaire de ce lieu et demoiselle Catherine Daulphin.***

Signé : Catherine Daulphin, Daulphin curé d'Archigny

Prêtre : Jean Clairté »

AD86 : 1688-1691 vue 25/29

*1691 : « Le treizième jour de juillet mil six cent quatre-vingt-onze a été inhumé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, **le corps de défunt messire Jean Barreau, garde pour le roy dans la brigade établie au bourg d'Archigny, âgé de quarante-huit ans ou environ. Ont assisté aux funérailles Léger Pasquereau et Jean Barrau qui ont déclaré ne savoir signer.***

Signé : Daulphin curé d'Archigny »

AD86 : 1688-1691 vue 26/29

C'est le cas également du capitaine Charles Lucet, en poste au moins 8 ans, de la naissance de son fils Louis - possible avant - en 1708 jusqu'à son propre décès en 1716. Nous ignorons la cause de son décès : blessure en mission, maladie ?

1708 : « *Le vingt huitième jour de septembre mil sept cent huit a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Louis né le même jour, fils de **messire Charles Lucet capitaine pour le roi dans la brigade établie dans le bourg et de demoiselle Marie Fradelle mari et femme**. A été parrain messire Louis Berthelot prêtre vicair de ce lieu et demoiselle Catherine Daulphin soussignés.* [Catherine Daulphin était de la famille du curé Daulphin].

Signé : *Catherine Daulphin, Lucet, Berthelot prêtre, Daulphin curé d'Archigny* »

AD86 – Archigny BMS 1706-1712 (1708) E dépôt 9 GG 3/5 - vue 63/129

1716 : « *Le vingt huitième jour de décembre mil sept cent seize a été inhumé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, le corps de **Charles Lucet capitaine dans la brigade du bourg établie pour les intérêts du roi, en présence de Yacinte Lucet fils aîné, Anthoine Mathurier et Louis Mathurier qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis**. Le sieur Lucet est âgé de cinquante ans ou environ.*

Signé : *Daulphin curé d'Archigny* »

AD86 Archigny – BMS 1716-1718 (1716) – E dépôt 9 GG 3/7 vue 17/31

Également le capitaine Louis Auguste Defoy qui baptisa et enterra ses nourrissons à Archigny de 1722 à 1727. Ces actes nous montrent aussi la fragilité infantile face aux maladies et épidémies causées par la famine qui sévissait durant ces années-là.

1722 : « *Le vingt neuvième octobre mil sept cent vingt-deux a été inhumée dans le cimetière d'Archigny par moi curé soussigné, sans convoi, sans luminaire et sans coffre, le corps de damoiselle Anne Louise Defoy âgée de deux mois, fille de **Louis Auguste Defoy capitaine de la brigade d'Archigny et de damoiselle Françoise Delacoste** en présence de damoiselle Jeanne Delaniboire et Jean Jabouin qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

Signé : *Daulphin curé d'Archigny* »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1722) E Dépôt 9 GG 4/1 - vue 62/107

1723 : « *Le quatrième jour de janvier a été baptisée dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Marie Françoise née le même jour, fille de **Louis Auguste Defoy capitaine de la brigade à cheval du bourg et de dame Françoise Delacoste mari et femme**. A été parrain René Delacoste écuyer et damoiselle Marie Pignonneau soussignés.*

Signé : *Marie Pignonaux, Delacoste, Daulphin curé d'Archigny* »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1723) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 64/107

1724 : « *Le vingt-quatrième jour du mois de février mille sept cent vingt-quatre a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Alexis, fils de **sieur Louis Auguste Defoy et de damoiselle Françoise Delacoste**, mari et femme. Le parrain a été Louis Defoy et la marraine Françoise Marquet qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

Signé : *Révérénd François Fradin curé* »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1724) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 81/107

1725 : « *Le cinquième jour du mois de mai mille sept cent vingt-cinq a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Pierre François, né la veille, fils de **messire Louis Auguste Defoy et de damoiselle Françoise Delacoste mari et femme**, le parrain a été messire Pierre Négrier, équipier, sieur de la Paire, et la marraine Marie Silvine de la Touche qui ont signé.*

Signé : *Pierre Négrier et sieur de la Payre, Marie Silvine de la Touche, Révérend F. Fradin curé d'Archigny.* »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1725) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 98/107

1726 : « *Le vingt-sixième jour du mois de mars mille sept cent vingt-six a été inhumé dans le cimetière d'Archigny par moi curé soussigné, le corps de **Pierre Foy (Defoy)** âgé de dix mois et demi en présence de Martial Bernard et de Joseph Gellier (?) qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

Signé : Fradin curé d'Archigny »

AD86 Archigny BMS 1728-1731 (1726) E dépôt GG 4/2 - vue 7/110

1727 : « *Le vingt-quatre avril 1727 a été inhumé dans le cimetière d'Archigny par moi curé soussigné le corps de **Bonnaventure Defoy** âgé de huit mois en présence de Maurice Savigny et de Martin Savigny qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

Signé : Révérend F. Fradin curé d'Archigny. »

AD86 Archigny BMS 1726-1731 (1727) E dépôt GG 4/2 - vue 29/110

Ces gardes d'Archigny, dont les particules prouvent parfois la bourgeoisie, fréquentent l'aristocratie archignoise, nombreuse dans la paroisse à l'Époque moderne. Les signatures au bas des actes – baptêmes, mariages, sépultures – émanent majoritairement de familles les plus en vue et connues de la paroisse. Nous avons relevé ces témoins, marraines, parrains archignois.

Nous pouvons noter que certains gardes du XVII^e s. n'approchent pas l'aristocratie pour les assister dans leurs démarches religieuses. Ils font appel aux prêtres et vicaires.

1686 : « *Le trentième jour d'août mil six cent quatre-vingt-six a été baptisée en l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Renée née ce même jour du mariage de **Balthazard Pillotet, capitaine dans la brigade établie au bourg d'Archigny et dame Marie Bruce** les père et mère. A été parrain messire Charles Perrin, prêtre vicaire d'Archigny, et marraine dame Renée Fissereau qui a déclaré ne savoir signer.*

Signé : Perrin et Daulphin curé d'Archigny »

AD86- Archigny BMS 1675-1687 (1686) E dépôt 9 GG 2/2 - vue 108/119

1692 : « *Le dix-septième jour de juillet mil six cent quatre-vingt-douze a été baptisée par moi curé soussigné dans l'église d'Archigny, Marie née le même jour, fille de **messire René Deforges, garde dans la brigade d'Archigny et de dame Rachel Beaupoil**. A été parrain messire Jean Clairté prêtre et marraine damoiselle Liette Daulphin qui ont signé.*

Signé : Clairté prêtre vicaire d'Archigny, Liette Daulphin, Daulphin curé d'Archigny » [Liette

Daulphin était la sœur du prêtre Nicolas Daulphin]

AD86 – Archigny BMS 1692-1695 (1692) – E Dépôt 9 GG 3/1 vue 9/73

Pignonneau, écuyer, sieur des Bruères, époux d'Élisabeth de Montléon. A résidé à Moindin, puis la Billardièrre à Archigny.

1706 : « *Le deuxième jour de juin mil sept cent six ont été suppléés les sacrements du baptême dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, à Marie née le même jour, baptisée à la maison étant en péril de mort, fille de messire **Louis Pignonneau écuyer sieur des Bruères et de dame Renée Texereau, mari et femme**. A été parrain sieur **Mananthoine Bereil cavalier pour le roi dans la brigade du bourg** et marraine demoiselle Marie Gruget de la Salle d'Archigny.*

Signé : Bereil, Marie Gruget, Daulphin curé d'Archigny »

AD86 – BMS Archigny – 1706-1712 (1706) E dépôt 9 GG 3/5 - vue 14/129

Pignonneau Marie, fille de Louis, écuyer sieur de Clabonneau et de Françoise Doutreleau.

1723 : Elle fut marraine de la petite *Marie-Françoise Defoy* – AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1723) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 64/107

Marie Gruget, fille de Nicolas Gruget sieur de la Salle d'Archigny².

1706 : Elle fut marraine de la petite *Marie Pignonneau*, AD86 – BMS Archigny – 1706-1712 (1706) E dépôt 9 GG 3/5 - vue 14/129

1723 : « *Le dix-neuvième jour de février mil sept cent vingt-trois a été baptisée dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Marie Geneviève fille de François Malrieux employé dans la gabelle et de Geneviève Pesnin mari et femme. A été parrain Pierre Marquet et marraine damoiselle Marie Gruget qui se sont avec nous soussignés.*

Signé : *Marie Gruget, P. Marquet, P. Tranchant vicaire d'Archigny.* »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1723) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 67/107

Mais elle n'assiste pas aux funérailles de François Malrieux, 5 semaines après la naissance de l'enfant :

1723 : « *Le vingt sixième jour de mars mil sept cent vingt-trois a été inhumé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné le corps de François Malrieux âgé de cinquante ans ou environ, cavalier de la brigade établie dans le bourg pour les droits du roi, en présence de Louis Myasseau (ou Negasseau), Michel Fleurré, René Daviau et autres qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

Signé : *Daulphin curé d'Archigny* »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1723) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 68/107

Élisabeth de Brémiers, fille de Jean et épouse de François Maillet, procureur et notaire à Chauvigny.

1708 : « *Le vingtième jour de septembre mil sept cent huit a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Pierre né le même jour, fils d'Anthoine Brisson et de Marie Chiquard, mari et femme. A été parrain maître Louis Mansourt cavalier de la brigade et marraine damoiselle Élisabeth de Brémiers qui a déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

Signé : *Mansourt, Daulphin curé d'Archigny* »

AD86 – Archigny – BMS 1706-1712 (1708) E dépôt 9 GG 3/5 - vue 61/124

Hierôme (Jérôme) Berthelot, capitaine général dans les fermes du roi, sieur de la Guérivière à Archigny, époux de Catherine de Brémiers.

Il est à noter que le sieur Berthelot fait partie de bourgeoisie archignoise et de la Ferme de la gabelle.

1718 : « *Le douzième jour d'août mil sept cent dix-huit a été baptisée dans l'église d'Archigny par moi soussigné, Françoise née du même jour, fille de François Maillet et de Marie de Brémiers mari et femme. A été parrain messire Hiérome Berthelot sieur de la Guérivière [Archigny] capitaine général dans les fermes du roi et marraine damoiselle Françoise Bécougnée qui ont tous signé.*

Signé : *Françoise Bécougnée femme de René Marquet, Berthelot, Chamois (vicaire).* »

AD86 – Archigny BMS 1718-1725 (1718) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 8/107

² Archigny possède deux « salles » : la Salle d'Archigny, dans le bourg, et la Salle Cordon ou de Gastine, actuel château de la Salle près de Sainte-Radegonde. Ces deux salles sont contemporaines, 12^e-13^e s.

Françoise Bécougnée, épouse de René Marquet, sieur de Parthenay (fils de René Marquet sieur de la Jarrie à Archigny)

1718 : Elle fut marraine de Françoise Maillet, acte AD86 – Archigny BMS 1718-1725 (1718) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 8/107 mentionné ci-dessus (Bethelot)

La famille Marquet : Marie-Anne Huard, épouse d'Antoine Marquet fils ; Antoine Marquet père, sieur de la Pommeraye ; René sieur de la Jarrie ; Pierre sieur de la Frédinière et de Albrault ; Françoise épouse d'A.J. Vantelon grand commissaire d'artillerie, seigneur de la Pinotière, et fille de Pierre sieur de la Frédinière.

1718 : « *Le troisième jour d'octobre de l'année mil sept cent dix-huit a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi soussigné, Jacques, né le même jour, fils de René Guiot et de dame Soudris, mari et femme, a été parrain messire Jacques Perdoux capitaine dans les fermes du roi qui ont soussigné de ce enquis.*

Sign : **Marianne Huard, Perdoux, Chamois prêtre** »

AD86 Archigny –BMS 1718-1725 (1718) E dépôt 9 GG 4/1 vue 9/107

1719 : « *Le vingt sixième jour d'août mil sept cent dix-neuf a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi soussigné, Alexis Joseph né le vingt-cinq de ce mois, fils de maître René Marquet et de la dame Françoise Bécougnée mari et femme. A été parrain Alexis Joseph Vantelon, grand commissaire d'artillerie seigneur de la Pinotière et marraine damoiselle Françoise Marquet soussignés.*

Signé : **Françoise Marquet, Alexis Joseph Vantelon commissaire d'artillerie, Daulphin prêtre** »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1719) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 23/107

Hippolite Fabien Vantelon, dénommé bourgeois, fils d'A.J. Vantelon, sera en procès avec le curé d'Archigny, Antoine René Marin Fradin, en 1782. Mais ce sera l'objet d'un autre article.

Marthe de la Nivoire (signé de la Niboyre) épouse de Jean de Brémiers de la Nivoire d'Archigny, et Jeanne de la Nivoire (signé Delaniboire)

1720 : « *Le vingt-huitième jour de novembre mil sept cent vingt a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Radegonde fille de messire René Guiot cavalier dans la brigade établie dans le bourg et de demoiselle Janne Soudris mari et femme. A été parrain René Guiot et marraine damoiselle Jeanne Delaniboire qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

Signé : **Daulphin curé d'Archigny** »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1720) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 52/107

1722 : « *Le dix-huitième jour d'août mil sept cent vingt-deux a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi soussigné, Louis Auguste né le même jour, fils de messire René Guyot (Guiot) cavalier dans les fermes de sa majesté et de Janne Soudris mari et femme. Le parrain a été maître Louis Auguste Defoy officier de la brigade dudit Archigny et la marraine Marthe de La Niboyre soussignés.*

Signé : **Marthe Delaniboire, Louis Defoy, de La Niboyre vicaire d'Archigny** »

AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1722) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 59/107

Certains d'entre eux ne convient à leurs cérémonies que des connaissances intimes, familiales ou des collègues de la Ferme de la gabelle

1692 : « Le quinziesme jour de février mil six cent quatre-vingt- douze a été baptisée par moi vicaire soussigné, dans l'église d'Archigny, Marie Angélique née le même jour, fille de **messire Pierre Marné garde de la brigade d'Archigny, et de dame Marie Saboureux. A été parrain messire René Deforges aussi garde de la même brigade et marraine Marie Loulier qui a déclaré ne savoir signer.**

Signé : Deforges et Clairté vicaire d'Archigny. »

AD86- Archigny BMS- 1692-1695 (1692) E Dépôt 9 GG 3/1- vues 2 et 4/73

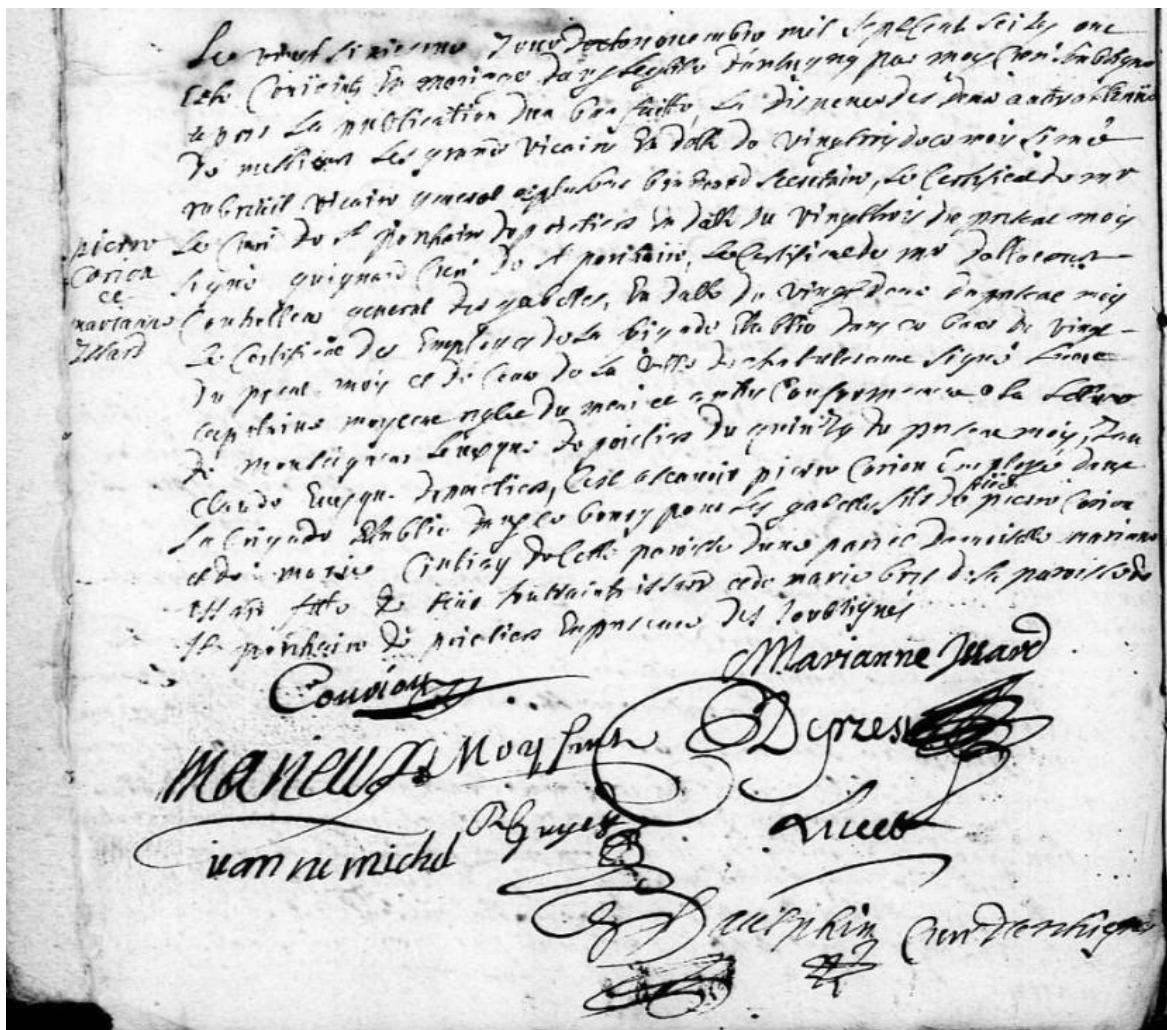
Pierre Marnay, originaire de La Roche-Posay, fut garde du dépôt de sel d'Angles-sur-l'Anglin, en pays de grande gabelle, avant de rejoindre la brigade d'Archigny en pays rédimé.

1702 : « Le premier jour d'octobre mil sept cent deux a été inhumé dans l'église Saint Georges d'Archigny par moi curé soussigné, un enfant âgé de quinze mois, fils de **Michel Ansault capitaine de la brigade à cheval établie pour le roi dans ce bourg et de demoiselle Marie-Magdeleine de la Garainne. Ont assisté aux funérailles ledit Ansault et Louis Hespain qui a déclaré ne savoir signer de ce enquis.**

Signé : Ansault et Daulphin curé d'Archigny »

AD86 – Archigny – BMS 1701-1705 (1702) – E Dépôt 9 GG 3/4 - vue 40/111

1716



AD86 – Archigny BMS 1716-1718 (1716) E dépôt 9 GG 3/7 - vue 15/31

« Le vingt-sixième jour de novembre 1716, ont été conjoints en mariage dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné après la publication d'un ban faite avec la dispense des deux autres officiers de messieurs le grand vicaire à la date du vingt-trois de ce mois signée Rabereuil, vicaire général ... d'un grand secrétaire, le certificat de M. le curé de Saint-Porchaire de Poitiers en date du vingt-trois du présent mois, signé guignard curé de Saint-Porchaire, le certificat de M. Dellacourt (?), contrôleur général des gabelles en date du vingt-deux du présent mois, le certificat des employés de la brigade établie dans ce bourg du vingt du présent mois et du curé de la ville de Châtellerault, signé Luyne (?) capitaine, conformément à la lettre de Monseigneur l'Evêque de Poitiers du quinze du présent mois, Jean Claude évêque de Poitiers, c'est à savoir **Pierre Courion employé dans la brigade établie dans ce bourg pour les gabelles**, fils de feu Pierre Courion et de Marie Cintiy de cette paroisse d'une part et de damoiselle Marianne Issard, fille de feu Toussaint Issard et de Marie Bret de la paroisse de Saint Porchaire de Poitiers, en présence des soussignés. Ont signé : Courion, Marianne Issard, Verdrieux, Marye Bret, Lucet, de Prés (?), Jeanne Michel, R. Guyot, Daulphin curé d'Archigny »

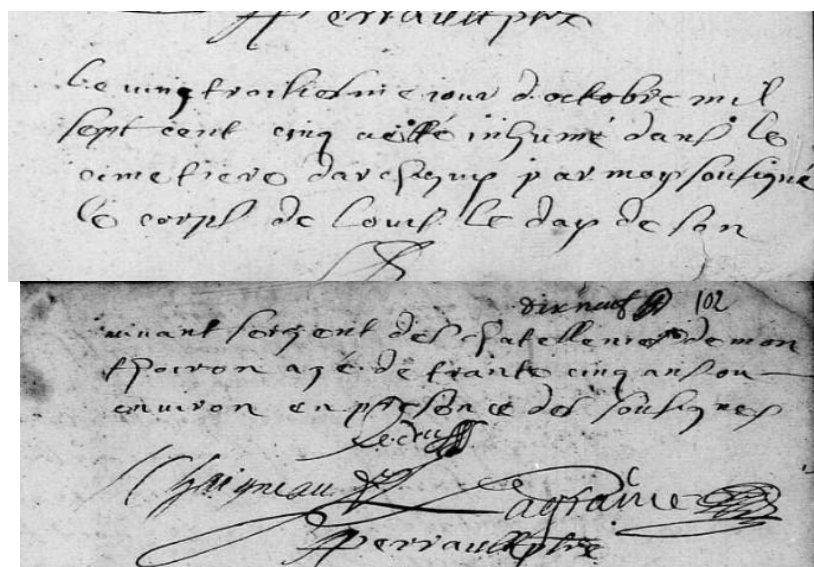
1720 : « Le vingt-quatrième jour d'avril mil sept cent vingt a été baptisé dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, Pierre Estienne né le même jour, fils de **Estienne Issard écuyer sieur de la Davière et de dame Anne Delagrèse (?) mari et femme, établis dans le bourg pour la conservation des droits du roi. A été parrain Pierre Moysant cavalier de la brigade dans ce bourg et marraine damoiselle Marianne Issard soussignés.**

Signé : Marianne Issard, Moysant, Daulphin prêtre d'Archigny. »
AD86 Archigny BMS 1718-1725 (1720) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 34/107

Il est intéressant de noter qu'à sa prise de poste dans la brigade il se nomme sieur de la Davière, hameau où il réside dans la paroisse.

Les gardes des différentes brigades étaient liés pour le pire et le meilleur
--

Le sergent Leday, de la **brigade de Monthoiron**, est mort et enterré à Archigny. Est-il décédé d'une blessure durant l'aide pour une intervention ? Etait-il tout simplement natif d'Archigny ? Malgré nos recherches nous n'avons pas trouvé de naissance à ce nom.



AD86 – Archigny BMS 1701-1705 (1705) – E Dépôt 9 GG 3/4 - vue 109/111

1705 : « Le vingt troisième jour d'octobre mil sept cent cinq a été inhumé dans le cimetièrre d'Archigny par moi soussigné le corps de **Louis Leday de son vivant sergent de l'établissement de Monthoirn, âgé de trente-cinq ans ou environ, en présence des soussignés.**
 Signé : Leclerc, Chaigneau, Laglaine, Perrault (vicaire) »

Mais pour François Bouët, de la **brigade de La Puye**, c'est le bonheur avec une Archignoise...

Le vingt septième iour de novembre mil sept cent vingt
 trois ont été conjoints en mariage dans l'église d'Archigny
 par moy curé soussigné par ordre de monseigneur
 l'evêque de poitiers ou de ses grands vicaires avec dispense de deux bans en date de ce jour signé Rabereuil
 vicair général et portant secrétaire avec le certificat reçu
 de la publication des bans de monsieur le curé
 de St Paul du vingt quatre de ce mois autre certificat de la
 publication de bans de monsieur le vicaire de Saint Michel signé
 Deverges vicair de Saint Michel autre certificat de
 publication de bans par monsieur le curé de Cenan le quinzième
 de ce mois signé Deluzine curé de Cenan c'est à savoir
 François Bouët cavalier de la brigade établie à la puye pour
 les droits du roy fils de défunt Paul Bouët et de demoiselle
 Marthe de la porte ses père et mère d'une part et demoiselle
 Marie Saureau fille de défunt René Saureau sieur de
 Chaumont et de demoiselle Marie Grimaudet, ses père et mère
 de l'autre part en présence des soussignés

Marie Saureau
 Marie Grimaudet

René Guillot
 Gabriel Tillier
 Françoise Marye Guyot
 A. Marquet
 Marie Metayer

François Fradin curé d'Archigny

AD86 Archigny MBS 1718-1725 (1723) E dépôt 9 GG 4/1 - vue 74/107

« Le vingt septième jour de novembre mil sept cent vingt- trois ont été conjoints en mariage dans l'église d'Archigny par moi curé soussigné, par ordre de monseigneur l'évêque de Poitiers ou de ses grands vicaires avec dispense de deux bans en date de ce jour signé Rabereuil vicaire général et portant secrétaire avec le certificat reçu de la publication des bans reçu de monsieur le curé de Saint Paul du vingt-quatre de ce mois autre certificat de la publication de bans de monsieur le vicaire de Saint Michel signé Deverges vicaire de Saint Michel autre certificat de publication de bans par monsieur le curé de Cenan le quinzième de ce mois signé Deluzine curé de Cenan c'est à savoir **François Bouët cavalier de la brigade établie à La Puye pour les droits du roi**, fils de défunt Paul Bouët et de demoiselle Marthe Delaporte ses père et mère d'une part et demoiselle Marie Saureau fille de défunt René Saureau sieur de Chaumont et demoiselle Marie Grimaudet, ses père et mère de l'autre part en présence des soussignés.

Signé : Bouët, Marie Saureau, Marie Grimaudet, René Guillot, Gabriel Tillier écuyer, Françoise Marye Guyot, A. Marquet, Marie Metayer, Révérend François Fradin curé d'Archigny. »

Comment ces hommes définissaient-ils leur brigade ?

- 1686, Balthazard Pillotet, capitaine dans la brigade établie au bourg d'Archigny
1691, Jean Barreau, garde pour le roy dans la brigade établie au bourg d'Archigny (acte de décès)
1692, Pierre Marné (Marnay), garde de la brigade d'Archigny
1692, René Deforges, garde dans la brigade d'Archigny
1702, Michel Ansault, capitaine de la brigade à cheval établie pour le roi dans ce bourg
1706, Mananthoine Bereil, cavalier pour le roi dans la brigade du bourg
1708, Louis Mansourt, cavalier de la brigade
1708, Charles Lucet, capitaine pour le roi dans la brigade établie dans le bourg
1716 Charles Lucet, capitaine dans la brigade du bourg établie pour les intérêts du roi (acte de décès)
1716, Pierre Courion, employé dans la brigade établie dans ce bourg pour les gabelles
1718, Hiérome Berthelot, sieur de la Guérvivière [Archigny] capitaine général dans les fermes du roi
1718, Jacques Perdoulx, capitaine dans les fermes du roi
1719, Alexis Joseph Vantelon, grand commissaire d'artillerie seigneur de la Pinotière
1720, Estienne Issard, écuyer sieur de la Davière [Archigny] établi dans le bourg pour la conservation des droits du roi
1720, Pierre Moysant, cavalier de la brigade dans ce bourg
1720, René Guiot, cavalier dans la brigade établie dans le bourg
1722, René Guyot [Guiot], cavalier dans les fermes de sa majesté
1722, Louis Auguste Defoy, capitaine de la brigade d'Archigny
1722, maître Louis Auguste Defoy, officier de la brigade dudit Archigny
1723, Louis Auguste Defoy, capitaine de la brigade à cheval du bourg
1723, François Malrieux, employé dans la gabelle
1723, François Malrieux, cavalier de la brigade établie dans le bourg pour les droits du roi (acte de décès)
1724, sieur Louis Auguste Defoy
1725, messire Louis Auguste Defoy
1725, Pierre Négrier, équipier, sieur de la Paire,
- 1705, Louis Leday, de son vivant sergent de l'établissement de Monthoiron
1723, François Bouët, cavalier de la brigade établie à La Puye pour les droits du roi

À suivre

Sources : AD86 RP Archigny



La partie 3 de cet article présentera :

- Les faux-sauniers, leurs lieux de passage et leurs arrestations à Archigny et ses environs
- Les faux sauniers d'Archigny envoyés aux galères
- Les faux sauniers envoyés en Nouvelle-France et en Acadie